

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6115*
9 août 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 AOUT 1967 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer l'attention de Votre Excellence sur une nouvelle atrocité commise par les autorités israéliennes contre des civils arabes dans la partie occupée de la Jordanie.

Dans la matinée du 26 juillet 1967, les forces armées israéliennes ont arrêté huit citoyens jordaniens près du village d'Aouja. Après avoir été fouillés et s'être vu confisquer leurs biens, ceux-ci ont été conduits de force au pont Hayek sur le Jourdain où ils ont été frappés avec brutalité au moyen de crosses de fusils et de mitrailleuses.

Selon Ali Hassan Ali Suleiman, témoin et seul survivant, les victimes ont reçu l'ordre de nager jusqu'à la rive est. Ils ont ensuite été jetés dans le fleuve et sept d'entre eux ont été abattus de sang froid.

Ali Hassan Ali Suleiman, qui a échappé à la mort en plongeant et en se cachant derrière un buisson, est actuellement en traitement à l'hôpital Salt.

Cet acte de génocide n'est pas différent du massacre de Dair Yassin à l'occasion duquel les mêmes méthodes terroristes ont été utilisées par l'organisation terroriste Irgun, dont le chef, Menachim Beigin, est maintenant membre du cabinet israélien.

Il est clair que l'on utilise la torture et des actes de violence en vue de créer une ambiance propice à un nouvel exode des Arabes et aussi pour compromettre la détermination des réfugiés de la rive est à retourner dans leurs foyers, leurs fermes et leurs camps.

* Egalement publié sous la cote A/6783.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Mohamed H. EL-FARRA

